

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 10 / 2022
Séance du 12 septembre 2022

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 110'000 F pour une étude hydrogéologique – exploitation de la nappe destinée au projet « Au Cœur du Village »

Vu le projet de construction de deux bâtiments scolaires « Au Cœur du Village »,

Vu l'éventualité de pouvoir procéder à une exploitation thermique de la nappe,

Vu l'offre pour une étude en deux phases l'entreprise Karakas & Français,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit pour une étude hydrogéologique – exploitation de la nappe 110'000 F destiné au projet de réalisation de deux bâtiments « Au Cœur du Village »,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 2170.50400 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera incorporé au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

5. D'autoriser, le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements bancaires de son choix à concurrence de 110'000 F afin de permettre la poursuite de cette étude.